

# LE DOC' DU Jeudi

## Escroqueries et dangers

### Achat de médicaments sur internet : amis pigeons, attention, dangers !

Internet est un outil formidable. Il rend possible des échanges instantanés d'informations et d'argent, sans être gêné par des douaniers, des policiers ou des législations contraignantes. Un paradis pour les escrocs !

Ainsi, par exemple, grâce à internet, on peut :

- créer un site de vente en ligne, parfaitement adapté à un « pays cible » mais basé à distance, dans un autre pays, de façon à échapper aux réglementations du pays cible et rester inatteignable ;
- diffuser des promesses commerciales fantaisistes, bardées de logos institutionnels volés sur les sites officiels et utilisés en toute illégalité ;
- vendre des produits frelatés, contrefaits, toxiques et sans aucun rapport avec le produit annoncé ;
- échapper aux poursuites grâce à des montages opaques de sociétés et aux différences de contraintes légales.

Les médicaments contrefaits sont dangereux. En Afrique, le trafic de médicaments contrefaits est une catastrophe sanitaire. Grâce à internet, ce fléau touche maintenant le monde entier. La contrefaçon de médicaments est devenue une industrie mondiale gérée par une mafia implantée sur tous les continents.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'Agence européenne du médicament (EMA) alertent actuellement sur la forte augmentation des offres d'achat en ligne de médicaments illégaux prétendant faire perdre du poids ou soigner le diabète.

Interpol (<https://www.interpol.int/fr/Infractions/Marchandises-illicites>) le rappelle, quelle que soit l'affection dont vous souffrez, il est important de veiller à ce que vos médicaments viennent d'une source réglementée.

A noter : Les institutions n'apposent jamais leur logo pour certifier, valider ou vendre un produit de santé.

Un clic vers l'ANSM pour en savoir plus :

<https://ansm.sante.fr/actualites/lutte-contre-la-vente-et-la-publicite-illegale-de-medicaments-aglp-1-les-actions-de-lansm>

### « Alerte contrefaçon »

Plusieurs indices permettent d'identifier si un médicament est vendu de manière illégale :

- il comporte les logos officiels d'une autorité nationale ;
- il est vendu à un prix anormalement bas ;
- il annonce : « guérit toutes les formes » d'une maladie grave, « garantie satisfait ou remboursé », « sans risque », « stocks limités : achetez d'avance » ;
- il précise que le produit n'est pas disponible dans les pharmacies agréées ou des prestataires de soins de santé ;
- il est vendu via des sites web non officiels ou des plateformes de médias sociaux ;
- le site Internet qui le propose n'est pas répertorié dans le registre officiel des sites agréés pour la vente de médicaments en ligne. Adresse du registre officiel :

<https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/patient-grand-public/rechercher-un-site-de-vente-en-ligne-autorise-a-vendre-des-medicaments>

### Météo-épidémie de votre région

Pollens les plus fréquents : **ambroisie**



**Abonnez-vous au Doc du jeudi**